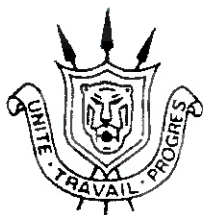


REPUBLIQUE DU BURUNDI



Ambassade de la République du Burundi
en France



COMMUNIQUE DE PRESSE

1-Ce mercredi 4 novembre 2020, le Conseil Permanent de la Francophonie réuni en sa 112^{ème} session ordinaire a **décidé de lever toutes les mesures restrictives prises injustement contre le Burundi à la suite de la crise de 2015.**

En effet, le Conseil présidé par Madame la Secrétaire Générale de la Francophonie en personne vient d'adopter une résolution abrogeant la mise sous observation du Burundi prise le 3 juillet 2015 et celle du 7 avril 2016 portant suspension de la coopération multilatérale avec le Burundi.

2-A titre de rappel, le mouvement d'insurrection ayant pris comme prétexte la candidature de feu le Président Pierre NKURUNZIZA en 2015 et la tentative de Coup d'Etat qui s'en est suivie avaient amené la Francophonie à se saisir de la question du Burundi et à le mettre sur l'agenda du Conseil durant toutes ses sessions.

En conséquence, la Secrétaire Générale devait donner un rapport sur la situation au Burundi, à chaque session.

En avril 2016, le CPF a décidé la suspension de la coopération multilatérale avec le Burundi arguant qu'aucune évolution n'avait été enregistrée sur le plan politique, sécuritaire et des droits de l'homme, malgré les démentis de la Représentation du Burundi dans cette organisation.

Cela n'a pas découragé les Délégués du Burundi qui, session après session, ont démontré que toutes les actions posées par le Gouvernement durant la crise visaient à ramener la paix et la sécurité dans le pays, la sauvegarde des institutions élues, ce qui a donné des fruits puisque, petit à petit, la situation est redevenue normale.

Ce travail a payé et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie a été la première à être convaincue en reprenant la coopération institutionnelle avec le Parlement burundais en 2018. Il restait à convaincre l'OIF.

Les élections de mai 2020 ont donné une argumentation supplémentaire aux Représentants du Burundi ; en effet, le pouvoir venait de changer de mains au bout d'un processus électoral démocratique et multipartite pris entièrement en charge par le peuple burundais.

3-La Délégation du Burundi a adressé une demande écrite à la Secrétaire Générale de la Francophonie et a saisi l'opportunité de la 110^{ème} session du CPF du 7 juillet 2020 pour faire une déclaration solennelle demandant la levée de toutes les mesures restrictives prises injustement contre le Burundi par la Francophonie.

#

Au cours de cette session, toutes les délégations qui se sont exprimées ont accueilli favorablement la déclaration.

Pour respecter les procédures, il a instruit la Commission politique de préparer un projet de résolution qui devra être soumis à la session ordinaire suivante du CPF.

C'est ce projet de résolution qui vient d'être solennellement adopté par la 112^{ème} session du CPF.

4-A partir de cette date donc, le Burundi redevient un membre à part entière de la Francophonie et entend participer activement à tous les débats et aux prises de décisions qu'initiera l'Organisation.

De plus il entend rattraper le temps perdu en matière de coopération multilatérale.

Le Pacte linguistique signé par S.E. Feu Pierre NKURUNZIZA, Président de la République d'alors et S.E.M. Abdou DIOUF, Secrétaire Général de la Francophonie en 2014, en marge du Sommet de Dakar et dont la mise en œuvre s'est limitée à la seule mise en place d'un Comité de Pilotage devra être reconduit ; en effet, les projets arrêtés par le Pacte dans les secteurs de l'éducation, la formation technique et professionnelle, le français sur la scène internationale, l'environnement francophone, l'art et la culture... sont d'une importance primordiale aussi bien pour le Burundi que pour la Francophonie.

5-La levée des mesures restrictives prises contre le Burundi par l'Organisation Internationale de la Francophonie constitue une avancée diplomatique importante et un message fort envoyé à toute la communauté internationale qui devrait en conséquence tourner définitivement la page de la crise de 2015.

Fait à **Paris**, le 4 novembre 2020

Ernest NIYOKINDI

Ambassadeur,
Représentant Personnel du Chef de l'Etat
au Conseil Permanent de la Francophonie.-

